

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [12]

Artikel: Neuchâtel

Autor: Humbert Droz, Jenny

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275400>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Fribourg

Les Soroptimistes de Suisse se réunissent à Fribourg La promotion de la femme, au centre des débats

Les déléguées de l'Union nationale des clubs soroptimistes ont choisi Fribourg, ville de leur future présidente pour y tenir leur assemblée. Plus d'une centaine de Soroptimistes venues des quatre coins de la Suisse se sont retrouvées au début du mois de novembre, dans la ville des Zaehringen pour débattre d'une foule de questions aussi actuelles qu'importantes. Cette rencontre était également prétexte à la passation des pouvoirs. En effet, Mme Dorothee Padrutt, de Coire, présidente, a quitté son poste après deux années d'activité et a remis entre les mains de Mme Jeanny Ravier-Gerber de Fribourg, les destinées de l'Union nationale.

Au programme de l'après-midi, les Soroptimistes ont entendu deux conférences l'une en allemand par Mme Marlies Näf de Zurich sur le thème : « Aus der Arbeit der eidgenössischen Kommission für Frauenfragen » et l'autre en français par Mme Ruth Schaer-Robert de Neuchâtel sur « les résultats de l'enquête concernant les professions ».

Les Soroptimistes, association internationale de clubs service de femmes de professions reconnues, qui comptent plus de 800 membres réparties dans 29 clubs service de Suisse se préoccupent notamment de la promotion de la femme. Une commission fut créée à cet effet et fut chargée de lancer une enquête. Son but : rechercher si et dans quelles mesures la promotion de la femme est réalisée, sinon quelles en sont les causes et comment supprimer ces inégalités. Mme Ruth Schaer-Robert commenta les résultats obtenus. Sur les 834 Soroptimistes, 252 ont répondu, ce qui représente le 30 %. Les 3/5 exercent des professions indépendantes ou ont accédé à des postes à haute responsabilité. Les 2/5 sont des fonctionnaires, enseignantes ou des personnes employées dans le secteur privé. Plus de 90 % ont pu choisir leur profession, ce qui est un signe réjouissant et qui démontre qu'il n'existe plus de difficultés particulières quant au choix de la profession et de la formation. Toutefois, il n'en demeure pas moins que certaines professions restent fermées aux filles.

La grande majorité des Soroptimistes n'ont pas éprouvé de difficultés à exercer leur profession. Mais il faut retenir qu'il s'agit de professions exclusivement féminines. A relever aussi que la pénurie du personnel vers le début des années 70 a favorisé l'intégration de la femme dans le monde du travail.

Quant à l'avancement, 1/5 des Soroptimistes estiment que les chances ne sont pas les mêmes des deux côtés. On exige plus de la femme.

Il ressort donc que, dans une grande majorité, les Soroptimistes sont satisfaites de leur

sort et n'ont aucune raison de vouloir mieux. Mais c'est un aspect trompeur et Mme Ruth Schaer-Robert ne manqua pas de faire remarquer : « les Soroptimistes sont des personnes qui sont arrivées ». Un certain nombre d'entre elles, pourtant, ont connu des difficultés.

Que peuvent faire les Soroptimistes ? Mme Ruth Schaer-Robert énuméra toute une liste de suggestions. Mettre en valeur les professions qui subissent des difficultés, s'intéresser au problème de la mère de famille qui veut travailler, s'occuper des cas particuliers, où les femmes sont encore victimes de la discrimination, encourager les femmes, leur faire prendre conscience de leur valeur. Elle proposa que chaque club fonde un service de renseignement qui permettrait de faire connaître les professions représentées au sein du club.

C'est au club de Fribourg, présidé par Mme Dulas, qu'est donc revenu le soin d'organiser cette manifestation. Tâche difficile pour les Fribourgeoises qui n'ont pas manqué de joindre l'utile à l'agréable.

Les responsables de la manifestation féministe à Fribourg acquittées. Une victoire pas seulement pour les femmes

Au début du mois de novembre, les trois responsables de la manifestation contre les violences à l'égard des femmes, qui avait eu lieu dans les rues de Fribourg, en mars dernier, ont comparu devant le juge de police au Tribunal de la Sarine. Elles étaient accusées « d'insoumission à une décision de l'autorité ». Elles avaient, en effet, utilisé trois mégaphones et étaient condamnées à 50 francs d'amende avec inscription au casier judiciaire cantonal. Au cours du débat contradictoire, M. Pierre Emmanuel Esseiva les a acquittées de ce chef d'accusation.

« C'est une grande victoire pour nous » déclarait le comité de soutien, lors d'une conférence de presse. Mais il ne faut pas y voir seulement une victoire des femmes mais aussi une victoire pour tous les groupes situés en marge de la société. Les trois responsables étaient entourées lors de l'audience d'une quarantaine de sympathisantes, dont certaines étaient venues de Suisse alémanique.

Si les trois inculpées ont fait recours c'est surtout pour montrer que l'interdiction des mégaphones était une restriction des droits démocratiques. Pour elles, c'était un prétexte. Et pourquoi trois manifestantes devaient-elles être punies au nom de deux mille. « Nous refusons d'être considérées comme des meneuses, nous ne sommes que trois femmes qui ont osé manifester publiquement avec beaucoup d'autres leur indignation ». En plus, leur inscription au casier judiciaire cantonal pouvait leur créer des difficultés sur le plan professionnel.

Ce qui était aussi très important pour les trois inculpées, c'était de sentir derrière elles, un mouvement de solidarité. Solidarité non seulement féminine mais de tous ceux qui se sentaient concernés « par cette atteinte aux droits démocratiques ».

Que va-t-il se passer dans l'avenir ? Le comité de soutien va être dissous. Mais les forces regroupées à cette occasion vont se réinvestir dans d'autres groupes de travail.

Les femmes qui sont ainsi descendues dans la rue, le 4 mars, pour crier leur indignation face à l'oppression et l'exploitation des femmes, ont été réhabilitées.

Anne Dousse

Neuchâtel

Deux talents de valeur

Deux interprétations du beau en formes et en couleurs = deux talents étonnants = deux jeunes Neuchâteloises qui méritent nos félicitations.

Ce sont **Jacqueline Jeanneret**, du Locle qui, pour la première fois, expose en public, à la Librairie La Plume de La Chaux-de-Fonds, ses sculptures, ses gouaches (Visages), quelques dessins (Quatre saisons) et des terres cuites et **Françoise Montandon** de La Chaux-de-Fonds dont on peut admirer les toiles dans les vitrines de l'UBS à La Chaux-de-Fonds.

La diversité des œuvres de Jacqueline Jeanneret, d'un genre à l'autre, est surprenante. Dans ses sculptures, infiniment expressives, elle transpose, en lignes prolongées fort originales et d'une grande beauté, les traits de personnages bien typés, le Gentilhomme, la Sentinelle, Pierrot et son puissant Casanova à double face, traités les uns dans le marbre, les autres dans le roc, voire dans la lave tel ce torse de « Mea culpa » courbé en avant sous le

MEFFERLI

Entreprise générale de nettoyages
Organisation d'entretien de bureaux

• Nettoyage des façades • Nettoyage de tapis, moquettes et meubles rembourrés • Travaux de teinturerie • Travaux de parqueterie, ponçage et imprégnation • Traitement tous genres de sols • Fourniture et pose de moquettes, plastiques et papiers peints • Fourniture et pose de tentures murales, rideaux et textiles sur papier

19A Avenue Dumas - Genève



47 33 77

poids de son repentir, ou encore son « Masque » fascinant en marbre noir de St Triphon ou cette main aux doigts repliés sortie de combanchien ivoire veiné de beige. La tentation vous prend de caresser, de passer et de repasser la main avec tendresse sur ces merveilles ciselées et polies avec une telle perfection. Ses gouaches (Visages) révèlent un coup de pinceau dirigé avec maîtrise et un sens raffiné des couleurs douces qui les apparente à l'aquarelle. Les Quatre saisons s'inscrivent en desins nuancés aux contours géométriques d'un bel équilibre. Jacqueline Jeanneret s'est formée à l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds, après avoir exercé le métier de coiffeuse où le goût de façonner les têtes l'a vraisemblablement conduite à celui de façonner le marbre qui demande plus de force et de dextérité et surtout le génie de l'interprétation et de l'inspiration. Ces dons-là, Jacqueline Jeanneret les possède certainement.

Françoise Montandon est une personnalité tout aussi sympathique et originale. La voilà radiotélégraphiste à bord des grands navires de la Deutsche Afrika Linen de Hambourg, après avoir étudié les langues à l'étranger. Elle fut speakerine à la Télédiffusion, puis acquit le diplôme de radiotélégraphiste en suivant des cours du soir, titre qui ne lui ouvrit pas de perspective dans la marine suisse où cette carrière est refusée aux femmes, mais lui permit d'obtenir, en 1972, un emploi dans la marine allemande en qualité d'officier de marine, travail dont elle s'acquitta avec satisfaction, puisqu'elle eut à s'occuper aussi du service des bulletins météo, de travaux d'administration et de trésorerie, du quart, voire de la douane aux escales. Ces multiples fonctions ne l'ont pas empêchée de dresser son chevalet sur le pont aux heures vides pour fixer sur la toile, en couleurs, les paysages qui défilaient, rivages, ponts, ports, toujours en grandes horizontales comme l'horizon, sous des ciels brumeux ou sombres, animés de silhouettes un brin énigmatiques, sans brusquerie ni violence. Françoise Montandon a longé les côtes occidentales et orientales de l'Afrique. Elle se rendra sous peu à Hambourg pour reprendre son service de radiotélégraphiste à bord d'un nouveau navire. Bon voyage, Françoise Montandon ! Et rappez-nous d'autres belles toiles.

FORMAC

(Formation à la carte)

La Formation à la Carte prévoit pour la saison d'hiver des cours à La Chaux-de-Fonds ou au Locle sur **La Femme dans les assurances sociales**, en janvier et février 79, sur **la Création artistique collective** en mars et avril, ainsi que des groupes de discussion sur **la Famille**. Le dernier trimestre 78 est consacré aux problèmes juridiques concernant **la Femme au travail et au Foyer**. De quoi occuper ses loisirs !

Le contrôle des stations d'épuration

Un incident malheureux s'est produit récemment à la station d'épuration du Haut Val-de-Ruz. Des boues d'épuration se sont infiltrées dans le Seyon qui parcourt le Bas Val-de-Ruz. Cette déféction a remis en question le problème de la responsabilité des communes pour l'épuration des eaux. Le fonctionnement correct des installations d'épuration

est-il assuré une fois les stations terminées ? Le plus souvent les communes confient cette surveillance à des personnes non qualifiées pour ce travail, alors qu'il exige un personnel initié capable de déceler tout défaut de fonctionnement. Des spécialistes affirment que la plupart des stations d'épuration ont un rendement insuffisant.

Ces constatations et considérations ont incité Mme Anne-Lise Stauffer-Grobéty à soulever au Grand Conseil la question de la formation professionnelle des personnes préposées au contrôle des stations d'épuration des communes. Elle suggère l'organisation de cours et de stages ad hoc ou la désignation d'un employé mieux qualifié qui serait rendu responsable du fonctionnement correct d'un groupe de stations régionales.

Jenny Humbert-Droz

Vaud

Au Lyceum-Club

Vendredi 8 décembre à 17h., Elisabeth Burnod présente « La Malvivante » de Mi-reille Kuttel (séance de signature).

A l'ADF

Plusieurs cours sont organisés cet hiver :

— à **Yverdon** : expression orale, le cours a déjà commencé ;

— à **Bex** : expression orale, au début 1979 ;

— à **Montreux** : cours de droit par Geneviève Zirilli, dès janvier ;

— à **Lausanne** : 3 cours : expressions orale, droit du travail par Jacqueline Thonney-Fischer, expression devant la caméra de TV, dès janvier.

(Pour tous ces cours, renseignements au No. 021/22 40 28)

Allocation de naissance

La proposition de la Municipalité de Lausanne de verser aux familles à revenus modestes et moyens une allocation à la naissance de chaque enfant a été acceptée par le Conseil communal ; la commission qui a étudié le projet était très partagée, la discussion au Conseil communal a été vive : ce projet était-il démagogique ? Était-ce un essai de revalorisation de la famille ? Ne valait-il pas mieux prévoir une plus forte déduction fiscale ? Était-ce une prime à la naissance ?... Le projet a tout de même été retenu : **l'allocation sera versée directement à la mère**. (Il faut souligner ceci ! En France, l'allocation salaire unique est versée à la mère ; en Suisse, on n'a pas tant l'habitude de cette façon de faire ; il faudrait l'exiger dans d'autres domaines !)

L'antiféminisme d'un questionnaire

De nombreuses personnes ont réagi individuellement ou en groupes au recensement scolaire vaudois que les parents d'élèves ont dû remplir ces dernières semaines.

Les comités de l'Association vaudoise pour les droits de la femme et de l'Association des mères chefs de famille ont envoyé un communiqué de presse où ils **s'étonnent qu'en le rédigeant on n'ait jamais pensé à la mère de**

l'enfant. La profession ou la formation de la mère n'a-t-elle aucune incidence sur le développement de l'enfant ? Une fois de plus, un questionnaire est pensé au masculin, écrit au masculin !

Le questionnaire s'adressait « au père ou à la personne qui élève l'enfant ». Les 2 associations ont écrit au chef du Département de l'instruction publique : « si c'est la mère qui répond à cette question, elle n'est pas une « personne » par rapport à l'enfant ! » etc. Le questionnaire donnait des exemples de métiers tous au masculin !

Décidément, il ne faut cesser d'être vigilantes : cette société dont nous sommes plus que la moitié, a si souvent tendance à oublier que nous existons, à gommer tout simplement la femme, comme si elle n'existait pas !

Le manque de personnel soignant ;

motion de Monique Mischler

Nous avons parlé de la grève des infirmières de salle d'opération dans notre numéro de juillet : dans le dernier, nous disions les conséquences de cette grève et pendant que le journal était sous presse, une nouvelle grève de plus grande envergure était organisée : une centaine d'infirmiers et d'infirmières, des médecins et quelques membres du service de nettoyage débrayaient, pendant une heure, le 3 novembre.

Monique Mischler, députée socialiste, vient de reprendre ce problème dans une motion au Grand Conseil. Elle dénonce le manque de personnel, la surcharge du personnel en place, les changements trop fréquents de service, les changements d'horaire annoncés au dernier moment ; d'où un travail moins efficace, une moins bonne connaissance des malades et de leur cas, une augmentation des risques pour les malades. Elle s'étonne du fait que le canton de Vaud qui forme le 10% du personnel soignant de Suisse, ait autant de peine à garder le nombre d'infirmières dont il a besoin. Elle demande une meilleure politique du personnel, une reclassification des salaires, l'introduction du travail à mi-temps pour l'ensemble des établissements hospitaliers du canton.

Nominations

A Lausanne, Catherine Bolens a été nommée secrétaire du législatif communal.

A La Sarraz, Madeleine Ifland-Urech sera la présidente du législatif communal, l'an prochain.

S. Chapuis

Jura-Bernois

Des lacunes à combler

Le comité pour la création d'un centre d'information sexuelle et de consultation (CISC) retient les points suivants dans ses considérations. Il faut attendre trois à douze semaines pour obtenir un rendez-vous chez un des huit gynécologues biennois ; la consultation durera cinq à dix minutes. Le planning familial de l'hôpital n'est ouvert qu'un soir par semaine. En 1977, sur 210 consultations, 187 étaient des demandes d'avortement et seulement 21 des demandes de contraception. (Le comité préférerait voir ces chiffres s'inver-